

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°86-2023-251

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

CHU 86 /

86-2023-11-15-00007 - Décision N°23-117 portant délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe BALTUS, directeur du site de Loudun, à l'effet de signer pour le compte et au nom de la Directrice Générale tout document se rapportant à la gestion des affaires du site de Loudun (2 pages)

Page 3

86-2023-11-15-00008 - Décision N°23-130 Portant délégation de signature est donnée à Madame Chantal LOVATI, Directrice du site de Châtelleraut, à effet de signer pour le compte et au nom de la Directrice Générale tout document se rapportant à la gestion des affaires du site de Châtelleraut (2 pages)

Page 6

CHU 86

86-2023-11-15-00007

Décision N°23-117 portant délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe BALTUS, directeur du site de Loudun, à l'effet de signer pour le compte et au nom de la Directrice Générale tout document se rapportant à la gestion des affaires du site de Loudun

DECISION N°23-117
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers, es qualité, soussignée,

Vu l'article L. 6141-1 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé,

Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-35 et R. 6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu le décret n°2010-259 du 11 mars 2010 modifiant le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'ARS Poitou-Charentes en date du 9 octobre 2013 portant création du Groupe Hospitalier Nord Vienne ;

Vu le décret n°2015-1420 du 4 novembre 2015 relatif à la création d'un Centre Hospitalier Régional de Poitiers par fusion du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et du Centre Hospitalier de Montmorillon à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la convention Hospitalo-Universitaire signée entre le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et l'Université de Poitiers en date du 6 avril 2023 ;

Vu le décret du 19 novembre 2020 relatif à la création du centre hospitalier régional de Poitiers par fusion-absorption du groupe hospitalier Nord Vienne par le centre hospitalier régional universitaire de Poitiers ;

Vu le décret de Monsieur le Président de la République en date du 20 janvier 2020 nommant Madame Anne COSTA, directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 22 décembre 2020 nommant, Madame Anne COSTA, Directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 22 décembre 2020, nommant Monsieur Christophe BALTUS, Directeur adjoint au Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 24 février 2022, nommant Madame Chantal LOVATI, Directrice adjointe au Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers à compter du 1^{er} avril 2022 ;

Considérant la décision d'affectation n° 21-178 de Monsieur Christophe BALTUS à compter du 15 septembre 2021 ;

Considérant la décision d'affectation n° 22-029 de Madame Chantal LOVATI à compter du 01 avril 2022 ;

Considérant la note de service ADM NS 842 modifiant l'organigramme de direction du CHU de Poitiers à compter du 2 novembre 2023 ;

DECIDE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe BALTUS, Directeur du site de Loudun, à l'effet de signer, pour le compte et au nom de la Directrice Générale, tout document se rapportant à la gestion des affaires du site de Loudun.

Le délégataire est notamment autorisé à signer tous les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité.

Article 2 :

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Christophe BALTUS, à l'effet de signer, pour le compte et au nom du Directeur Général, les dépôts de plainte et dénonciations auprès des forces de l'ordre pour les atteintes aux biens et aux personnes du Site de Loudun.

En cas d'absence de Monsieur Christophe BALTUS, Monsieur Simon SEGUI, Coordonnateur Accueil/Standard et Sécurité du site de Châtelleraut et Coordonnateur Sécurité du site de Loudun, reçoit délégation pour effectuer les dépôts de plainte et dénonciations auprès des forces de l'ordre pour les atteintes aux biens et aux personnes du Site de Loudun.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe BALTUS, même délégation est donnée à Madame Chantal LOVATI, Directrice du site de Châtelleraut, pour l'ensemble de cette délégation.

Article 4 :

La présente décision portant délégation de signature prend effet à compter du 14 décembre 2023.

Article 5 :

La présente décision portant délégation de signature annule et remplace la décision n°22-041 se rapportant au même objet. La présente décision portant délégation de signature sera publiée par tout moyen la rendant consultable.

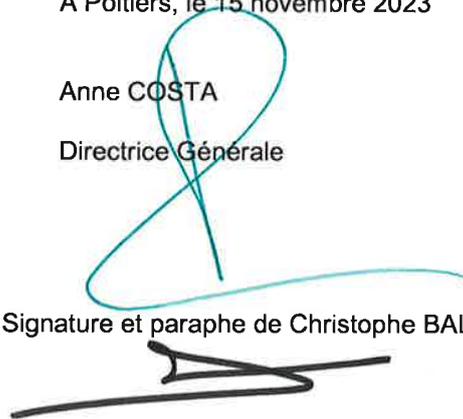
A Poitiers, le 15 novembre 2023

Anne COSTA
Directrice Générale

Signature et paraphe de Chantal LOVATI



Signature et paraphe de Christophe BALTUS



Signature et paraphe de Monsieur Simon SEGUI



Destinataires :
Christophe BALTUS
Direction Générale

Simon SEGUI
Chantal LOVATI
Trésorerie Principale

CHU 86

86-2023-11-15-00008

Décision N°23-130 Portant délégation de signature est donnée à Madame Chantal LOVATI, Directrice du site de Châtelleraut, à effet de signer pour le compte et au nom de la Directrice Générale tout document se rapportant à la gestion des affaires du site de Châtelleraut

DECISION N°23-130
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers, es qualité, soussignée,

Vu l'article L. 6141-1 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé,

Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-35 et R. 6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu le décret n°2010-259 du 11 mars 2010 modifiant le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'ARS Poitou-Charentes en date du 9 octobre 2013 portant création du Groupe Hospitalier Nord Vienne ;

Vu le décret n°2015-1420 du 4 novembre 2015 relatif à la création d'un Centre Hospitalier Régional de Poitiers par fusion du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et du Centre Hospitalier de Montmorillon à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la convention Hospitalo-Universitaire signée entre le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et l'Université de Poitiers en date du 18 décembre 2015 ;

Vu le décret du 19 novembre 2020 relatif à la création du centre hospitalier régional de Poitiers par fusion-absorption du groupe hospitalier Nord Vienne par le centre hospitalier régional universitaire de Poitiers ;

Vu le décret de Monsieur le Président de la République en date du 20 janvier 2020 nommant Madame Anne COSTA, directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 22 décembre 2020 nommant, Madame Anne COSTA, Directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 22 décembre 2020, nommant Monsieur Christophe BALTUS, Directeur adjoint au Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 24 février 2022, nommant Madame Chantal LOVATI, Directrice adjointe au Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers à compter du 1^{er} avril 2022 ;

Considérant la décision d'affectation n° 21-178 de Monsieur Christophe BALTUS à compter du 15 septembre 2021 ;

Considérant la décision d'affectation n° 22-029 de Madame Chantal LOVATI à compter du 01 avril 2022 ;

Considérant la note de service ADM NS 842 modifiant l'organigramme de direction du CHU de Poitiers à compter du 2 novembre 2023 ;

DECIDE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Chantal LOVATI, Directrice du site de Châtelleraut, à l'effet de signer, pour le compte et au nom de la Directrice Générale, tout document se rapportant à la gestion des affaires du site de Châtelleraut.

Le délégataire est notamment autorisé à signer tous les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité.

Article 2 :

Délégation de signature est également donnée à Madame Chantal LOVATI, à l'effet de signer, pour le compte et au nom de la directrice générale, les dépôts de plainte et dénonciations auprès des forces de l'ordre pour les atteintes aux biens et aux personnes du Site de Châtelleraut.

En cas d'absence de Madame Chantal LOVATI, Monsieur Simon SEGUI, Coordonnateur Accueil/Standard et Sécurité du site de Châtelleraut et Coordonnateur Sécurité du site de Loudun, reçoit délégation pour effectuer les dépôts de plainte et dénonciations auprès des forces de l'ordre pour les atteintes aux biens et aux personnes du Site de Châtelleraut.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal LOVATI, même délégation est donnée à Monsieur Christophe BALTUS, directeur du Site de Loudun pour l'ensemble de cette délégation.

Article 4 :

La présente décision portant délégation de signature prend effet à compter du 14 décembre 2023.

Article 5:

La présente décision portant délégation de signature annule et remplace la décision n°22-040 se rapportant au même objet. La présente décision portant délégation de signature sera publiée par tout moyen la rendant consultable.

A Poitiers, le 15 novembre 2023

Anne COSTA

Directrice Générale

Signature et paraphe de Chantal LOVATI

Signature et paraphe de Christophe BALTUS

Signature et paraphe de Monsieur Simon SEGUI

Destinataires :

Chantal LOVATI
Simon SEGUI
Direction Générale

Christophe BALTUS
Trésorerie Principale